



CONSEIL DE PARIS

Séance des 25, 26, 27 et 28 juin 2024

2024 DDCT 141 – Délibération de l'Assemblée citoyenne relative à la prévention et à l'accompagnement des personnes en situation de rue

ANNEXE 2

Plaidoyer à l'attention de l'État

Nos 22 recommandations pour améliorer la prise en charge actuelle des personnes en situation de rue au niveau national

Nous, membres de l'Assemblée citoyenne de Paris, avons pendant un an échangé avec différents acteurs (associations, services de la Ville de Paris et de l'État) sur l'importante question du sans-abrisme.

Notre travail a abouti à une délibération contenant vingt mesures que nous présentons au Conseil de Paris ainsi que ce plaidoyer que nous vous adressons.

Le sans-abrisme est un problème sociétal qui nous concerne tous ; nous tenons à souligner qu'il relève de notre responsabilité collective et de celle de l'État.

Aujourd'hui, le constat est sans appel : il y a 331.773 personnes sans domicile en France dont 50.000 à Paris, avec au moins 3.600 personnes qui dorment dans la rue chaque nuit, faute de place en hébergement d'urgence. L'ensemble des services sont saturés.

Ces chiffres sont en constante augmentation, du fait d'une part du durcissement des politiques sociales, migratoires et du logement en France et d'autre part de la conjoncture économique, géopolitique et climatique mondiale.

Au cours de nos travaux nous avons constaté un lien très fort entre le sans-abrisme et les différentes dimensions de la crise sociale en France :

- Dégradation des services publics, notamment des services de santé et en particulier de la psychiatrie ;
- Crise sanitaire aggravée par la COVID-19 ;
- Crise du logement ;

- Crise inflationniste ayant des retombées économiques majeures principalement sur les bas revenus ;
- Crise de l'emploi ;
- Crise de l'accueil des personnes migrantes démunies et mal accueillies.

La gestion de ces crises relève en premier ressort de l'État. Les politiques publiques successives et le travail des nombreux acteurs sociaux ne suffisent pas à enrayer la dégradation de la situation.

Nous, Assemblée citoyenne de Paris, demandons à l'État de prendre ses responsabilités et de répondre à ses obligations, auxquelles les actrices et acteurs associatifs et la Ville de Paris pallient en partie.

- Assurer l'accès aux services publics pour les démarches administratives (Caisse primaire d'assurance maladie, France Travail, Préfecture) et compenser les fermetures de guichets.
- Faciliter la compréhension des démarches administratives et leur mise en place.
- Assurer aux collectivités les moyens nécessaires pour le suivi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).
- Créer des lieux d'accueil pour les primo arrivants sur le territoire.
- Faciliter la régularisation des personnes sans-papiers, notamment celles qui sont accueillies dans un hébergement d'urgence depuis plusieurs années et qui travaillent, pour permettre leur accès au travail légal et leur insertion sociale.
La régularisation permettra de désengorger l'hébergement d'urgence et fluidifier le parcours d'accès au logement.
- Ne pas appliquer l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) automatique aux jeunes migrantes et migrants nouvellement majeurs ayant commis un délit pendant leur minorité.
- Travailler à une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire des services d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile.
- Généraliser le contrat « jeune majeur » au niveau national avec la possibilité de prolonger le suivi jusqu'à 25 ans.
- Attribuer prioritairement un logement en sortie de l'ASE.
- Faire appliquer de manière plus stricte la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) sur les quotas de logements sociaux.
- Veiller à ce que la réforme en cours n'impacte pas négativement la création de logement sociaux.

- Accroître l'offre d'hébergement d'urgence par la mise à disposition de bâtiments vides dans le cadre d'opérations intercalaires, la réquisition de locaux inoccupés et la préemption lors des ventes immobilières.
- Favoriser le recours aux pensions de familles plutôt qu'aux hôtels sociaux, avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables (personnes âgées et/ou en situation de handicap).
- Valoriser les métiers du travail social par l'augmentation du point d'indice et en agissant sur les moyens mis à la disposition des travailleurs et travailleurs sociaux, ainsi que sur leur parcours professionnel (formation, évolution, seconde carrière, reconnaissance des diplômes universitaires).
- Lancer une campagne de recrutement de travailleuses et travailleurs sociaux.
- Augmenter le soutien financier aux associations, simplifier le système de subventions des associations qui réalisent un travail essentiel.
- Développer des modèles permettant la rencontre de publics divers (Exemple d'Art & Food par La Chorba et La Fondation de l'Armée du Salut).
- Réglementer les locations de multipropriétaires, en imposant la location d'une partie de leurs biens sous bail solidaire.
- Encourager les dispositifs de locations solidaires.
- Renforcer le contrôle des locations saisonnières, notamment en donnant plus de pouvoir réglementaire aux communes.
- Intégrer le sujet du sans-abrisme dans le programme de l'Éducation Nationale.
- Développer une politique de sensibilisation des citoyens au problème du sans-abrisme.